



PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

« ENGAGEMENT 2030 » UNE POLITIQUE DE
LA VILLE RENOUVELÉE EN INDRE-ET-LOIRE



15 QUARTIERS
PRIORITAIRES
EN INDRE-ET-LOIRE

VILLE DE
TOURS



St
PIERRE
des
CORPS



Tours
métropole
Val de Loire

quartiers2030

SOMMAIRE

Nouvelle géographie prioritaire : situation sociale, critères	p.3
Nouveaux contrats de ville	p.5
Annexes : cartes des 13 QPV	p.6

NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

La géographie prioritaire est composée des quartiers urbains dont la densité est élevée et le revenu de ses habitants proche du seuil de pauvreté. La politique de la ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement au sein des villes, de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Ceux-ci se caractérisent notamment par un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins. Cette politique publique est impulsée par les préfets de départements et copilotée avec les métropoles.

Le décret établissant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été publié au Journal officiel du 29 décembre 2023. Il s'agit de la première mise à jour de la géographie prioritaire depuis la loi «Lamy» de 2014.

Les critères de définition d'un quartier prioritaire restent inchangés : il s'agit d'un quartier d'au moins 1.000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10.000 habitants, caractérisé par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine. Pour mémoire, depuis 2015, la métropole de Tours regroupait 10 quartiers prioritaires répartis sur 4 communes pour un total de 34 756 habitants.

À Tours :

- Sanitas
- Europe
- Bord de Loire
- Maryse Bastié
- Rives du Cher
- Rochepinard
- Les Fontaines

À Saint-Pierre-des-Corps :

- La Rabaterie

À Joué-Lès-Tours :

- La Rabière

À La Riche :

- Niqueux-Bruère – Marcel Pagnol

Ces 10 quartiers prioritaires sont maintenus et certains contours ont évolué au regard des indicateurs sociaux récents (basés notamment sur la dernière enquête de l'observatoire du parc social). Cette démarche prenant en compte l'évolution de la situation des habitants a amené à en intégrer ou sortir certains immeubles d'habitation, particulièrement pour les quartiers suivants : Fontaines, Maryse Bastié, Bords de Loire, Europe, La Rabière.

En outre, les établissements scolaires (écoles primaires et collèges) localisés à la marge de ces quartiers prioritaires et scolarisant les élèves qui y résident ont été intégrés dans les périmètres afin de tendre vers une mise en cohérence entre la géographie prioritaire de la politique de la ville et celle de l'Éducation Nationale.

Le travail mené en concertation étroite entre les services de l'État et les collectivités concernées a permis la prise en compte de trois nouveaux quartiers au regard des indicateurs sociaux préoccupants. Il s'agit de :

- **Les Tourettes à Tours Nord ;**
- **Le Morier à Joué-lès-Tours ;**
- **La Galboisière à Saint-Pierre-des-Corps.**

Le caractère désormais prioritaire de ces 3 quartiers vient en reconnaissance des difficultés vécues par leurs habitants et ouvre la possibilité pour l'État et les collectivités d'allouer des moyens spécifiques qui s'ajouteront aux moyens habituels de droit commun. La population bénéficiaire de ces moyens spécifiques au sein de la métropole passe de 37 200 à désormais 42 300 habitants.

Concrètement, ces 3 nouveaux quartiers prioritaires vont progressivement bénéficier, comme les 10 autres, de programmes d'actions spécifiques répondant aux besoins :

- des enfants dans les champs de l'éducation par le biais d'accompagnements individuels déployés par les Programmes de Réussite Éducative ou les actions collectives portées par les Cités Éducatives ;
- des familles avec des actions de soutien à la parentalité et à l'accès aux droits sociaux ;
- de la jeunesse par le biais d'une offre culturelle et sportive renforcée, d'actions promouvant la citoyenneté et d'activités en dehors des temps scolaires (soirées, week-end, vacances) ;
- des habitants de tous âges grâce à un renforcement de l'accès aux soins et à une alimentation saine, ainsi qu'à un accompagnement spécifique vers la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, en quartiers prioritaires, la présence humaine est accrue grâce à des postes de médiateurs et médiatrices. Le développement économique et l'amélioration du cadre de vie font l'objet d'actions de tranquillité publique et de végétalisation également soutenus par l'ensemble des partenaires de la politique de la ville.

À titre indicatif, en 2023, ce sont 2,3 millions d'euros qui ont été alloués par les services de l'État en Indre-et-Loire au titre de la politique de la ville à une centaine d'associations et aux collectivités pour déployer ces actions au bénéfice des habitants. L'État a par ailleurs financé 45 postes de médiateurs et médiatrices pour un montant d'1 million d'euros.

NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Le précédent contrat de ville était en vigueur depuis 2015. En 2023, au-delà de l'actualisation de la géographie prioritaire, une évaluation du contrat de ville a été menée auprès des signataires pour établir un bilan des actions financées, mesurer leur impact sur le quotidien des habitants et esquisser les priorités du prochain contrat.

Dans une volonté de concertation plus élargie que celle du cadre institutionnel et associatif, et toujours dans une démarche « d'aller-vers » la population, plusieurs temps forts associant les habitants des quartiers ont été menés par les services de l'État et les collectivités, au sein même des quartiers prioritaires :

Une consultation citoyenne élargie

À l'été 2023, des outils pédagogiques permettant de recueillir la parole des habitants ont été mis à disposition des acteurs locaux de chaque quartier par les services de l'État : questionnaires, jeux familiaux, réunions et débats se sont déroulés au cœur des quartiers. En tout, 47 actions et près de 500 questionnaires ont permis de recueillir les avis et propositions des habitants de tous âges. Ces contributions ont été présentées au préfet, Patrice Latron, et aux élus des collectivités ; elles seront intégrées au nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 ».

Les Assises de la politique de la ville le 17 octobre 2023

Des assises ont été organisées par les services de l'État avec l'aide des collectivités, le 17 octobre 2023. Réunissant 300 personnes dont les partenaires institutionnels, associatifs, des entreprises engagées et les habitants des quartiers, cette journée rythmée par de nombreux ateliers a établi les bases d'un travail partenarial pour l'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagement quartiers 2030 ».

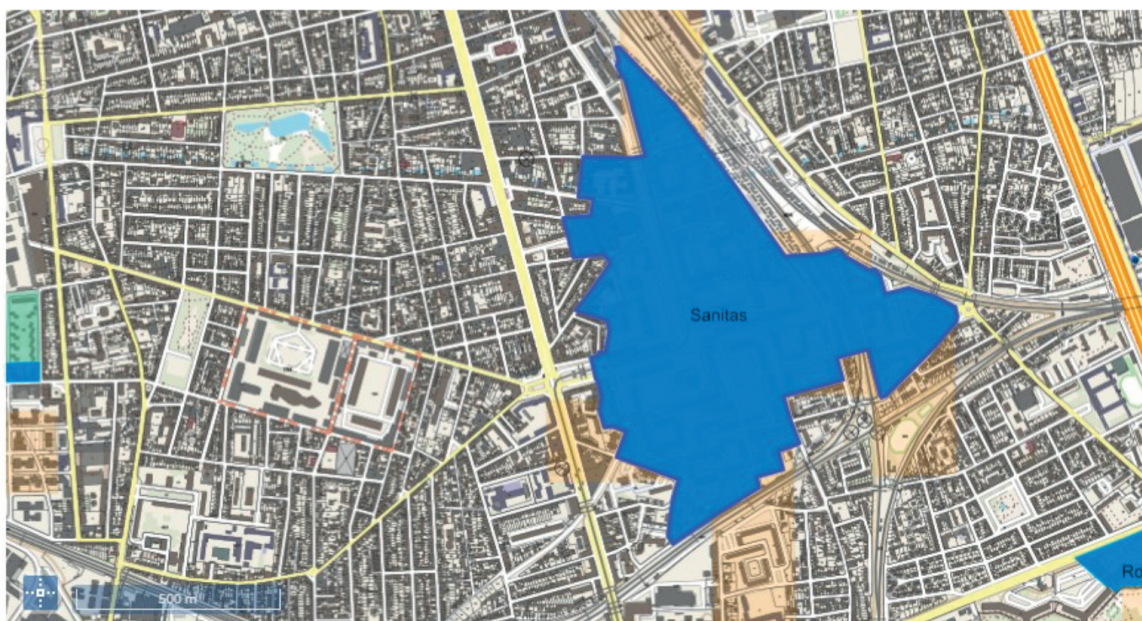
Ce contrat s'appuiera également sur des engagements formulés par chacune des villes qui souhaitent des actions concrètes en matière d'emploi, de tranquillité publique, davantage de participation citoyenne et un pilotage resserré à l'échelon local par ville et par quartier. Les services de l'État et les collectivités achèvent désormais une phase de concertation resserrée des signataires. Les priorités qui émergent sont le renforcement du lien social (parentalité, éducation) et l'attractivité des quartiers. Les prochaines semaines seront consacrées à l'écriture collective du contrat de ville et, conformément aux instructions ministérielles, la signature officielle interviendra avant l'été.

CARTES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA MÉTROPOLE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Périmètre du quartier

Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Tours > QN03709M - Sanitas

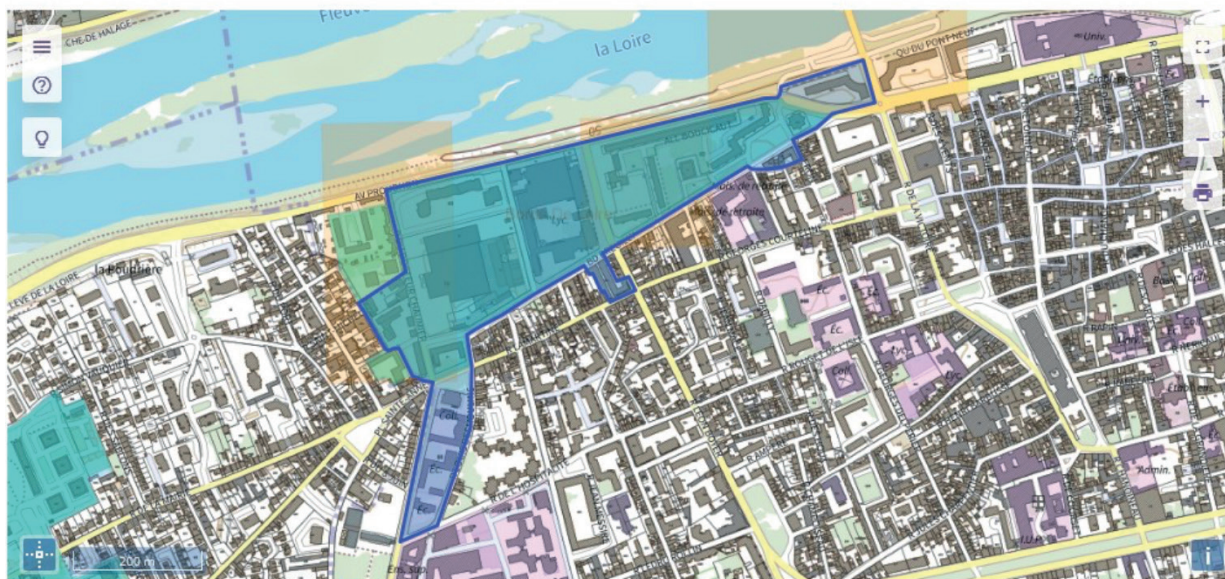
Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Périmètre du quartier

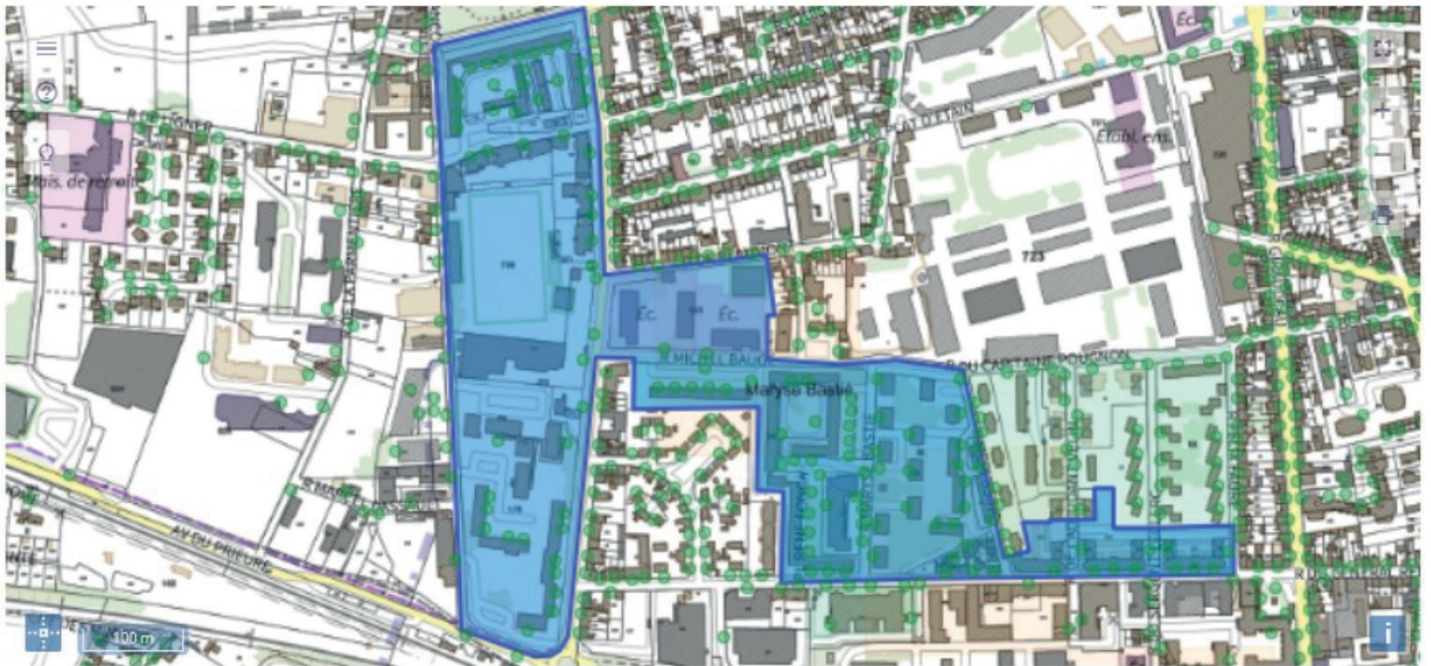
Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Tours > QN03711M - Bords De Loire

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Tours > QN03710M - Maryse Bastié

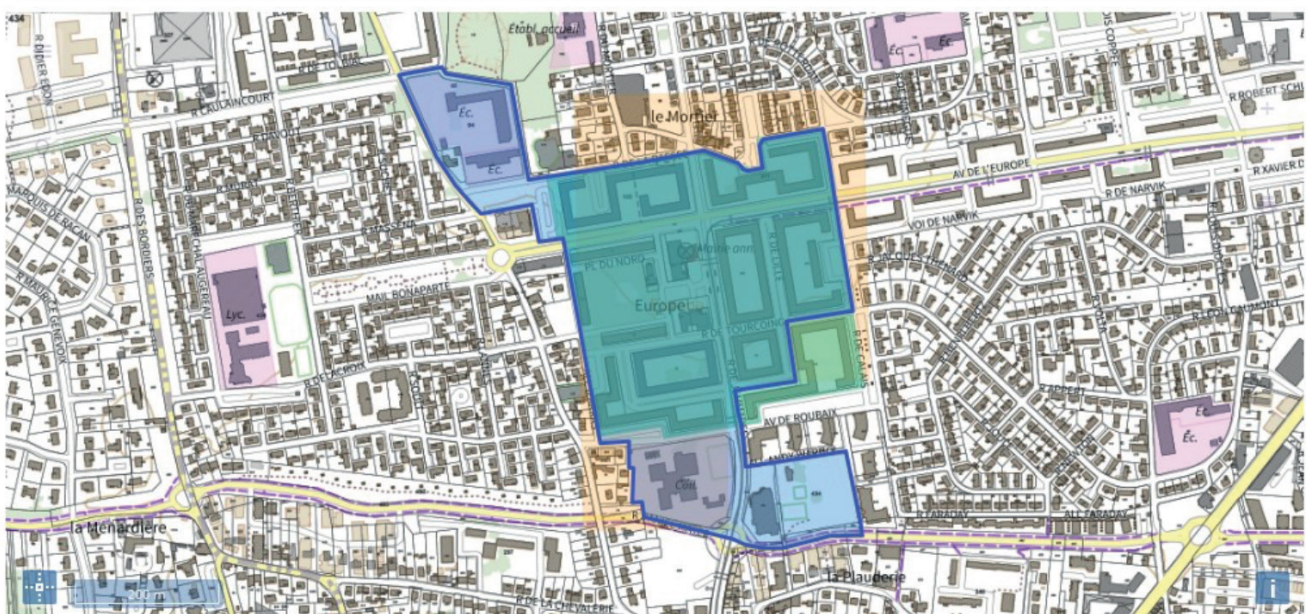
Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Périmètre du quartier

Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Tours > QN03708M - Europe

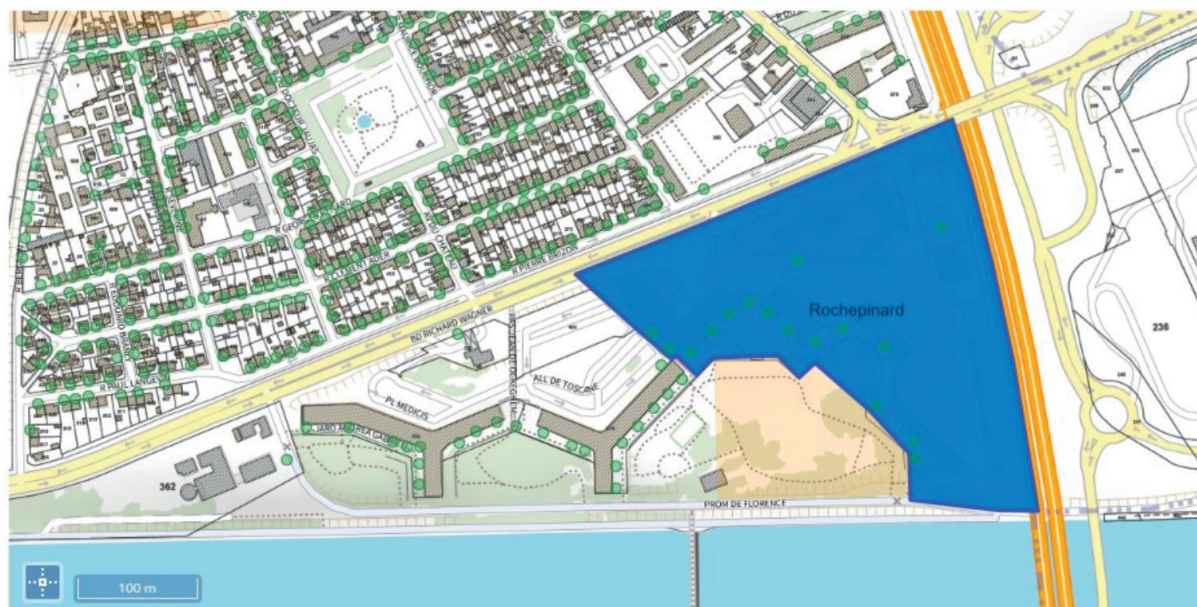
Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Périmètre du quartier

Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Tours > QN03706I - Rochepinard

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Périmètre du quartier

Centre-Val de Loire > Indre et Loire > La Riche > QN03703M - Niqueux Bruère - Marcel Pagnol

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Périmètre du quartier

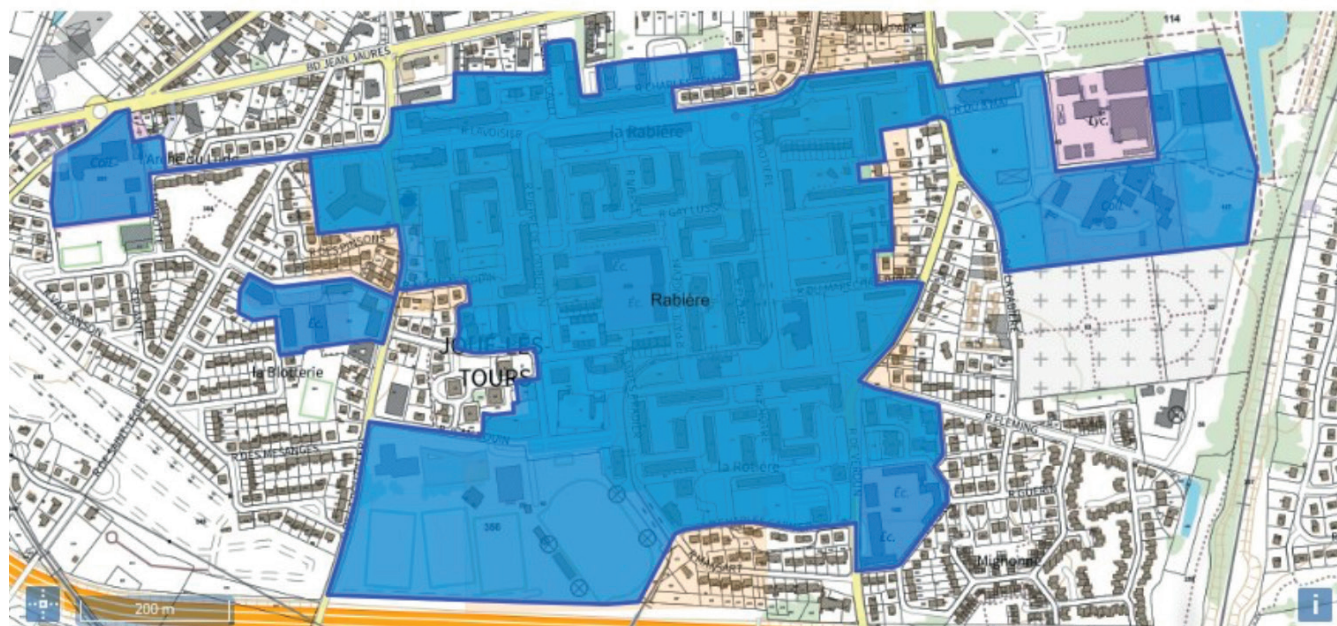
Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Saint-Pierre-des-Corps > QN03704M
Rabaterie

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Joué-lès-Tours > QN03702M -
Rabière

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)

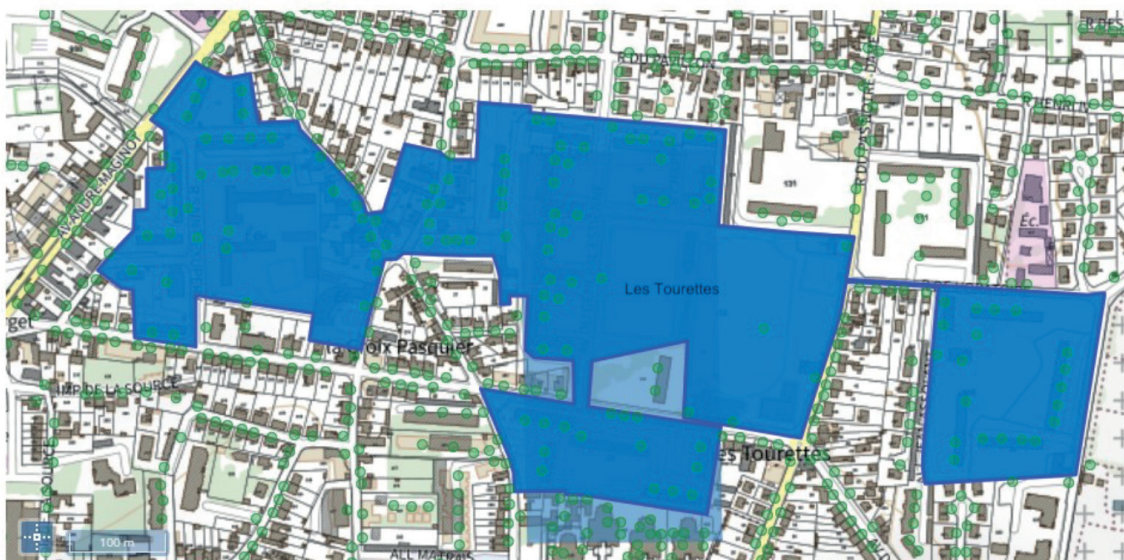


Les 3 nouveaux quartiers prioritaires en 2024 :

Périmètre du quartier

Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Tours > QN03713N - Les Tourettes

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Joué-lès-Tours > QN03715N - Le Morier

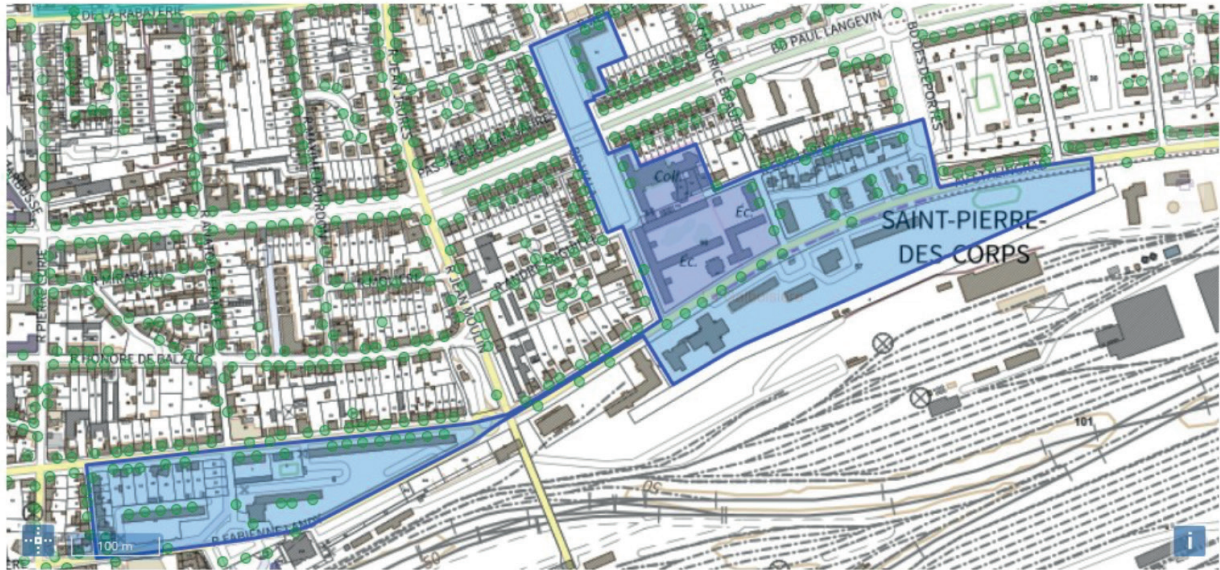
Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



Périmètre du quartier

Centre-Val de Loire > Indre et Loire > Saint-Pierre-des-Corps > QN03714N - La Galboisière

Statut : Quartier supervisé par l'ANCT (non modifiable)



CONTACT PRESSE

**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE.**

CORALIE LELOUP

02 47 33 10 06

pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr